

Devoirs et leçons à la maison : comment appréhender la question ? ***Vers une formation des futurs enseignants aux travaux scolaires à domicile***

En Fédération Wallonie-Bruxelles, la question des devoirs et des leçons n'est pas systématiquement abordée en formation initiale des futurs instituteurs et institutrices. Cette pratique reste pourtant très controversée. De nombreuses études¹ soulignent l'impact négatif que peut avoir l'externalisation du temps scolaire sur les temps de loisirs, de repos et sur les temps de l'enfant en famille. Cette pratique peut également induire des inégalités entre les enfants, notamment lorsque ceux-ci ne peuvent disposer d'aide ou de conditions matérielles adéquates à la maison. Malgré le décret Missions en matière de travaux à domicile² et sa circulaire de 2001, les balises sont diversement respectées sur le terrain.

Un des leviers de changement réside dans la **formation initiale des enseignants**. L'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en collaboration avec l'ULB et les étudiants de deux hautes écoles (ISPG et HELdB), a développé un **module de formation** spécifique, destiné aux futurs enseignants. Le module se présente sous la forme d'un **accompagnement des étudiants** dans un travail de problématisation de la thématique afin qu'ils puissent se construire personnellement une opinion professionnelle qui évoluera en fonction des contextes.

Concrètement, la formation s'articule autour de **six activités modulables** pour les formateurs d'enseignants. Outre un questionnaire permettant de mesurer les **représentations** des étudiants vis-à-vis des travaux à domicile, la sensibilisation aux droits de l'enfant et la lecture des textes légaux, les étudiants sont amenés à expérimenter une immersion de 15h en école de devoirs. Cette activité permet de vivre l'expérience de l'« après-école », d'approcher le vécu de l'enfant à la sortie de l'école et celui de l'adulte non spécialisé chargé de l'aide aux devoirs. Cette étape s'est révélée particulièrement éclairante pour les étudiants ayant collaboré à la mise sur pieds du module.

Le module de formation est téléchargeable sur le site de l'Observatoire :

<http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=travauxdomicile#c36566>

Il a été présenté ce jeudi aux représentants des Hautes Ecoles, des cabinets de l'Enseignement et de l'Enseignement supérieur, du Service général de l'Inspection et des différents réseaux d'enseignement.

Il sera présenté plus largement aux enseignants lors du Salon Education, le 14 octobre de 11h45 à 12h30.

Plus d'infos : Dominique Rossion : 0478.503.289 – dominique.rossion@cfwb.be

Contact presse Ministère Fédération Wallonie-Bruxelles

Pauline Wouters – 0473/94.22.82 – Pauline.wouters@cfwb.be

¹ <http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=travauxdomicile>

² L'article 78, § 4 du Décret Missions précise que : « Les travaux à domicile doivent être adaptés au niveau d'enseignement. Ils doivent toujours pouvoir être réalisés sans l'aide d'un adulte. Si des documents ou des ouvrages de référence doivent être consultés, l'établissement s'assure que chaque élève pourra y avoir accès, notamment dans le cadre des bibliothèques publiques ».